



AGRESSION SUR PERSONNEL

Ç'EN EST TROP !!!

L'EPM de Lavaur est actuellement sujet aux violences sous toutes ses formes envers le personnel.

Ce mercredi 28 janvier 2026, un agent a été victime du mécontentement d'un pensionnaire. Le collègue a été bousculé, poussé jusqu'à se retrouver front contre front.

Ce jeune délinquant voulait expliquer comment faire son travail à notre collègue.

Ce même jour, un détenu insultera copieusement et à plusieurs reprises la Directrice Adjointe par des propos abjectes. Se sentant pousser des ailes, le jeune viendra affronter la Cheffe de poste en ne respectant pas la zone de sécurité physique. Il sera rapidement maîtrisé par les agents présents. Heureusement, il n'aura pas eu le temps d'agir.

Aussi, ce vendredi 30 janvier 2026, un mineur de 13 ans a asséné un coup de poing au surveillant qui le raccompagnait en cellule. Depuis quelques jours, cet énergumène a pris la confiance jusqu'à insulter le personnel et provoquer des dégradations, et menacer d'égorger un surveillant avec des bouts de verre dans les mains.

Bien sûr, au vu de son jeune âge, il sera sanctionné de maximum 3 jours de confinement en cellule pour la faute commise.

Est-ce qu'une telle sanction pourra empêcher la récidive ? Vous en jugerez.

FO JUSTICE EPM LAVAUR salue tout particulièrement le professionnalisme des agents qui sont intervenus et de nos collègues Antony ainsi que Laurent qui ont fait preuve de sang-froid face à de telles violences.

FO JUSTICE EPM LAVAUR souhaite que ces deux détenus soient sanctionnés très sévèrement et qu'ils soient transférés dans les plus brefs délais pour la sécurité de tous les personnels. **Plus de temps à la pitié.**

FO JUSTICE EPM LAVAUR ne cautionnera jamais ces actes de violences envers les personnels quels qu'ils soient. Car, malgré le jeune âge de l'agresseur, donner un coup de poing reste un acte inacceptable et traumatisant pour le personnel.

Nous pouvons observer une évolution grimpante des violences chez les mineurs. Il serait temps de revoir et de réadapter les sanctions pour les moins de 16 ans. **A bon entendeur.**

SLP **FO Justice** EPM Lavaur

Le : 30 01 2026

